SUD-ARTOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Bapaume, le 2 octobre 2014.

Monsieur Michel DUBOIS
Directeur Général des Services

à

Mesdames et Messieurs les Maires des Communes de l'Intercommunalité

Madame, Monsieur le Maire,

Le dernier conseil de communauté qui s'est tenu le 30 septembre 2014 a entériné plusieurs modifications aux compétences exercées par notre intercommunalité. Cette délibération a été approuvée à la majorité des voix des membres présents et représentés du conseil de communauté moins trois voix contre.

Ces modifications portent sur la mise en place d'un fonds de soutien à la mobilité des étudiants et des jeunes du territoire, à la coordination de l'intercommunalité dans les actions de temps d'activités périscolaires au profit des communes du territoire, dans la création d'un réseau communautaire de lecture publique s'appuyant sur le réseau des bibliothèques communales existantes et enfin dans le développement d'une politique culturelle de territoire se déclinant à travers un agenda culturel, la création d'événements culturels communautaires et le soutien d'événements culturels à dimension intercommunale.

Cette délibération complétant les statuts de l'intercommunalité doit être présentée et entérinée par chaque conseil municipal des 58 communes composant notre intercommunalité. Conformément aux dispositions réglementaires du CGCT et notamment de l'article L.5211-20, l'avis de la commune sera considéré comme **favorable** si sa délibération est concordante avec celle du conseil communautaire.

Les conditions de majorité requises sont celles exigées lors de la création de l'établissement c'est-à-dire : **soit** les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, **soit** la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population.

J'attire votre attention sur le fait que l'absence d'avis durant le délai de 3 mois vaudra **avis favorable.**

Je vous notifie par la présente la délibération du Conseil Communautaire du 30 septembre 2014 et son annexe.

Je vous adresse, à toutes fins utiles, un modèle de délibération pour vous aider à formaliser votre décision.

Je reste, bien entendu, à votre disposition en cas de difficultés.

Communauté de Communes du SUD ARTOIS - 5, rue Neuve - B.P 50002 - 62452 BAPAUME Cedex
Tel 03 21 59 17 17 - **Fax** 03 21 59 20 17 - **email** : accueil@cc-sudartois.fr

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Général des Services,

Michel DUBOIS.

PJ : *délibération du 20/09/2013*
Modèle de délibération communal.

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2014-158 du 30 Septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :
Mmes C. DUMORTIER (BAPAUME) – A.-M. BARBIER (BUCQUOY) – V. HERMANT (BUCQUOY) – G. WATSON (BULLECOURT) – V. CERF (CROISILLES) – M.-F. NAWROCKI (HERMIES) – F. DEHON (VAULX-VRAUCOURT) -

MM. Ph. DERUY (AYETTE) – G. POUILLAUDE (BANCOURT) – L. GABRELLE (BAPAUME) – Ph. GORGUET (BEAUMETZ-LES-CAMBRAI) – G. CUVILLIER (BEAUMETZ-LES-CAMBRAI) – B. BRONNIART (BERTINCOURT) – D. WERBROUCK (BERTINCOURT) – J.-Cl. CODEVELLE (BERTINCOURT) – P. COLLE (BUCQUOY) – Cl. AUDEGOND (BUCQUOY) - P. VISENTIN (CHERISY) – J.-N. MENAGE (COURCELLES-LE-COMTE) – R. PARSY (COURCELLES-LE-COMTE) – D. REBOUT (CROISILLES) – J.-Ch. DERUE (DOUCHY-LES-AYETTE) – E. BURDIAK (FAVREUIL) – H. COPIN (GOMIECOURT) – J.-L. CAPON (LE TRANSLOY) – G. TRANNIN (LECHELLE) – D. DELEPLACE (LIGNY-THILLOY) – J.-F. DERCOURT (MARTINPUICH) – M. LALISSE (METZ-EN-COUTURE) – P. WELELE (MORVAL) – M. POUILLAUDE (NEUVILLE-BOURJONVAL) – J. DESCAMPS (RIENCOURT-LES-BAPAUME) – D. BEDU (RUYAULCOURT) – Ch. DAMBRINE (TRESCAULT) -

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS
M. J.-F. DERCOURT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. ARNOULD
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET

M. B. BRONNIART, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. GUIDEZ.

Objet : Modification Statutaire – Compétences nouvelles

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté le mécanisme des modifications statutaires qui passe par des délibérations concordantes de l'EPCI et de ses communes, membres.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à compétences spécialisées basé sur le volontariat de ses membres. Une modification statutaire n'est définitivement approuvée qu'à la condition d'avoir recueilli une majorité qualifiée d'avis concordant des communes adhérentes conformément aux dispositions de l'article L 5211-20 du CGCT.

Monsieur le Président rappelle ensuite les différentes réflexions menées par la collectivité dans différents domaines et propose de modifier les compétences exercées par la Communauté de Communes en ajoutant les compétences nouvelles suivantes :

➔ **Au titre de la compétence facultative Action Sociale :**

- ***Action du CIAS*** : mise en œuvre d'un fonds de soutien à la mobilité des étudiants et des jeunes du territoire dans le cadre des transports interurbains liés à des déplacements pour leurs études ou leurs formations,

- ***Action Enfance-Jeunesse*** : coordination de l'action des temps d'activités périscolaires au profit des communes et EPCI compétents en matière scolaire du territoire,

➔ **Au titre de la compétence optionnelle Culture :**

- ***Action Développement culturel*** : développement d'une politique culturelle locale et fédératrice passant par la mise en œuvre d'un agenda culturel territorial, la création d'événements culturels communautaires et le soutien de projets culturel à dimension intercommunale,
-
- ***Action Lecture Publique*** : Création, construction, gestion et animation d'un réseau de lecture publique s'appuyant sur le réseau communal des bibliothèques existantes,

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à la majorité des membres présents moins trois voix « contre » :

- d'approuver les nouvelles compétences exercées par la Communauté de Communes du Sud Artois,
- de solliciter de chaque Conseil Municipal une délibération concordante à celle de la collectivité approuvant les nouvelles compétences exercées par l'Intercommunalité dans le domaine de la culture, de l'action du Centre Intercommunal d'Action Sociale concernant la mobilité des étudiants du territoire et de la coordination des activités périscolaires,
- de solliciter de Monsieur le Préfet du Pas de Calais la prise d'un arrêté préfectoral tenant compte des nouvelles compétences exercées par l'EPCI après avoir vérifié les règles de majorité qualifiée prévues par l'article L 5211-20 du CGCT,
- d'annexer à la présente délibération les statuts modifiés de l'EPCI tenant compte des nouvelles compétences exercées.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 30 septembre 2014 et transmission en Préfecture le 30 Septembre 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 30 Septembre 2014 et transmission
en Préfecture le 30 Septembre 2014

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

2014-158 - 30/09/2014
Déclarations annuelles

Annexe de la délibération communautaire 2014-158 du 30 septembre 2014.

Statuts C.C. SUD ARTOIS

Compétences Obligatoires :

1°) Développement Economique

A) Création, aménagement, entretien, gestion et promotion des zones d'activités d'intérêt communautaire d'une superficie d'environ 5 hectares et/ou regroupant plus de 50 emplois.

Sont d'intérêt communautaire les zones d'activités existantes suivantes :

Zone d'Activités Communautaire de la Vallée du Bois Est et Ouest au lieu dit « la Vallée du Bois » à Bapaume,

Zone d'Activités Communautaire des Anzacs I au lieu dit « la Vallée Godart et la Couture » à Bapaume,

Zone d'Activités Communautaire des Anzacs II au lieu dit « le Pré Pot de Chart » à Bapaume,

Zone d'Activités Communautaire du Moulin au lieu dit « le Petit Moulin » à Bapaume,

Zone d'Activités Communautaire au lieu dit « la Voie des Onze » à Achiet le Grand,

Zone d'Activités Communautaire au lieu dit « la Distillerie » à Vaulx Vraucourt,

Zone d'Activités Communautaire PETRUS au lieu dit « La Deuve Leclercq » à Bancourt,

Zone d'Activités Communautaire CATHELAIN rue de la Gare à Hermies.

B) Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté :

- Création, aménagement, gestion et promotion de bâtiments relais, de cellules commerciales. La réalisation de ces bâtiments pourra s'opérer par construction à neuf par la Communauté de Communes ou par acquisition, rénovation, location ou rétrocession de bâtiments existants.
- Participation aux études et au développement des activités économiques liées au projet du Canal Seine Nord Europe.
- Participation à la reconquête des espaces dégradés à vocation économique : convention avec l'Etablissement Public Foncier.
- Recherche, élaboration et mise en œuvre d'outils et d'aides visant à favoriser la création, le maintien, le développement, la transmission, l'accueil et l'amélioration des activités agricoles, artisanales, commerciales, industrielles, tertiaires et touristiques.
- Développement des énergies renouvelables : création, production d'énergie éolienne.
- Développement et promotion du tourisme : accueil et information des touristes, mise en place et développement de produits touristiques, promotion du territoire et valorisation de produits locaux, animation touristique.
  Gestion de l'office communautaire de tourisme
- Actions en faveur de l'emploi, de l'insertion professionnelle et de la formation professionnelle.
  Gestion de la Maison de l'Emploi et de la Formation

2°) Aménagement de l'Espace

- Schéma de cohérence territoriale et adhésion au syndicat mixte porteur du Scot.
- Elaboration, suivi, révision et modification des documents d'urbanisme.
- Aménagement et gestion des ZAC.
- Réserves foncières.
- Mise en œuvre et gestion d'un Système d'Informations Géographiques (SIG).
- Développement des TIC : couverture haut débit et montée en débit du territoire.
- Adhésion à l'association du Pays d'Artois et participation à l'animation et au suivi de la charte Pays

- Elaboration, modification et révision d'un Schéma Territorial Eolien, en concertation avec les communes.
- Mise en œuvre d'une Charte de Développement de l'Eolien.

Compétences Optionnelles :

1°) Voiries Communautaires

- Création, aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire.

Sont déclarées d'intérêt communautaire :

- Les voies d'accès et les voies internes des Zones d'Activités Économiques Communautaires.
- Les voiries, classées dans le domaine public communal, desservant des équipements communautaires et/ou des équipements renforçant l'attractivité communautaire et/ou l'attractivité économique du territoire.
- Les voiries, classées dans le domaine public communal, situées hors agglomération (à partir de la dernière habitation et/ou du dernier équipement communal) et assurant à titre principal, les liaisons entre communes du ressort de la communauté.

La liste des voiries d'intérêt communautaire est reprise dans une fiche annexée aux présents statuts.

- Habilitation statutaire d'intervention auprès des communes, à leur demande, pour réaliser des travaux ou pour les aider administrativement.

2°) Création, Aménagement, Entretien et Gestion des Equipements Communautaires Culturels et Sportifs

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- Musée Jean et Denise Letaille à Bullecourt.
- Piscine Communautaire Oxygène du Seuil de l'Artois à BAPAUME.
- Salles de Sports dédiés aux Collèges du territoire :
  - Salle de Sports du collège à Bertincourt,
  - Salle de Sports Escoffier à Bapaume,
  - Salle de Sports St Exupéry à Bapaume.

3°) Environnement et Développement Durable

- Collecte et traitement des ordures ménagères et adhésion aux syndicats mixtes compétents.
- Participation aux études et mise en œuvre d'actions de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement des eaux et adhésion aux syndicats mixtes compétents.
- Participation aux différents schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) présents sur le territoire communautaire et aux commissions locales de l'eau
- Mise en œuvre d'un programme d'intérêt général favorisant la replantation des haies bocagères et de fascines
- Mise en œuvre d'un agenda 21 local.
- Aménagement, entretien et valorisation des sentiers de randonnée.
- Entretien des cours d'eau.

4°) Assainissement

- Service public d'assainissement non collectif.

5°) Politique du logement et du Cadre de Vie

- Politiques contractuelles en faveur de l'habitat : élaboration et suivi d'un PLH, d'une OPAH.

6°) Action Sociale

- Actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse : gestion, fonctionnement et animation de Relais Assistantes Maternelles, de Multi accueils, d'Accueils de loisirs sans hébergement, de Séjours Vacances, d'Accueils jeunes, d'une ludothèque à destination des différents publics du territoire.
- Coordination de l'action Temps d'Activités Périscolaires au profit des communes et des EPCI compétents en matière scolaire.
- Programme de prévention et de promotion de la santé à destination des habitants du territoire.
- Actions en faveur des familles et de soutien à la parentalité : animation de réunion enfants-parents, de vacances familles, d'un lieu d'accueil enfants-parents à destination des habitants du territoire.
- Actions d'écoute et d'informations en faveur des jeunes ados et des jeunes adultes : Point d'information Jeunesse.
- Actions en faveur des publics seniors : Semaine Bleue, sorties à destination des habitants du territoire.
- Création, fonctionnement et animation d'un réseau de Cyber Centres ouverts à tous les habitants du territoire.
- Actions en faveur du maintien des services de proximité d'intérêt communautaire : gestion et animation de la Maison des Services Publics à Bertincourt et développement et maintien des permanences des partenaires institutionnels et administrations à destination du territoire.
- Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ayant les attributions suivantes :
  - Compétence « orientation » :
    - Observatoire local au service de l'action sociale : Analyse des besoins sociaux…
    - Coordination entre les acteurs locaux et les institutions publiques et privées (CCAS, Conseil général…).
  - Compétence « action » :
    - Les publics en difficultés d'insertion professionnelle.
    - Soutien aux associations et groupes de réflexion œuvrant dans le domaine de l'action Sociale.
    - aide à la mobilité des personnes en insertion.
    - mise en œuvre d'un fonds de soutien à la mobilité des étudiants et des jeunes du territoire dans le cadre des transports interurbains liés à des déplacements pour leurs études et leurs formations.
    - référent RSA.

Compétences Facultatives :

- Compétence Culture :
  - Action Développement Culturel : développement d'une politique culturelle locale et fédératrice passant par la mise en œuvre d'un agenda culturel territorial, la création d'événements culturels communautaires et le soutien de projets culturels à dimension intercommunale.
  - Action Lecture Publique : Création, construction, gestion et animation d'un réseau de lecture publique s'appuyant sur le réseau communal de bibliothèques existantes.
- gestion des animaux errants sur le périmètre intercommunal.
- Actions en faveur du développement sportif : création, animation et soutien d'événements sportifs à destination des habitants du territoire.
- Habilitation à assurer la maîtrise d'ouvrage pour la construction des locaux de la gendarmerie de Croisilles et ses annexes.